

# Après réévaluation de son patrimoine, Macron va devoir payer l'ISF

Le ministre de l'Economie estimait ne pas être redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune, mais les vérifications fiscales déclenchées après sa nomination au gouvernement ont débouché sur une réévaluation du patrimoine de son couple.



Emmanuel Macron.

Par **Les Echos**

Publié le 31 mai 2016 à 17:11

Emmanuel Macron devra payer l'ISF. Après une réévaluation du patrimoine de son couple par l'administration fiscale, le ministre de l'Economie va devoir payer de façon rétroactive l'impôt de solidarité sur la fortune écrivent ce mardi Mediapart et « Le Canard enchaîné ».

Interrogé en marge d'une visite d'usine à Saint-Amand (Nord), l'ancien banquier d'affaires de Rothschild a assuré n'avoir « *fait l'objet d'aucun redressement fiscal* », sans toutefois démentir avoir fait l'objet d'une telle réévaluation. « *Je suis en règle avec l'administration fiscale et avec la Haute autorité pour la transparence de la vie publique* », a assuré le

ministre. « *Depuis le 1er jour, je me suis conformé à ce que ces deux instances ont demandé* », a-t-il ajouté.

---

>

## **DIAPORAMA Emmanuel Macron, son parcours en photos**

>

## **DOSSIER Macron et son mouvement « En Marche »**

---

Le ministre de l'Economie, entré au gouvernement en août 2014 après deux ans passés au poste de secrétaire général adjoint de l'Élysée, n'était jusque-là pas assujéti à l'ISF, payé par les ménages disposant d'un patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros. Mais « *les vérifications entreprises* » suite à son arrivée à Bercy, dans le cadre des mesures de transparence mises en place après l'affaire Cahuzac, ont conduit le fisc à réévaluer son patrimoine, lui faisant « *franchir le seuil de l'ISF* », écrit Mediapart.

Le ministre « *a finalement admis qu'il devait payer l'ISF et déposé une déclaration rectificative pour les années 2013 et 2014* », poursuit le journal, qui précise que le rattrapage devrait « *rester inférieur à 10.000 euros, intérêts ou pénalités compris* ». Contactée par l'AFP, l'administration fiscale n'a pas souhaité confirmer l'information, évoquant le « *secret fiscal* ». L'entourage du ministre a fait valoir, selon Reuters, que la situation fiscale d'Emmanuel Macron « *est tout à fait régulière, toutes les déclarations devant être faites ont été effectuées* ».

### **« Je ne suis dupe de rien, sachez le! »**

Selon « *Le Canard enchaîné* », le litige avec le fisc, qui a donné lieu à plus d'un an et demi de discussions, a porté en particulier sur la valeur de la demeure de son épouse au Touquet (Pas-de-Calais). Cette dernière a été estimée par l'administration à 1,4 million d'euros, au lieu des 1,2 million avancés par le ministre, qui a contracté un emprunt pour y réaliser des travaux.

Selon [sa déclaration de patrimoine](#) disponible sur le site de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), le ministre a

gagné près de 2,4 millions d'euros lors de son passage à la banque Rothschild, entre 2011 et mai 2012.

*« Je suis pour la transparence dans la vie publique, je suis pour le contrôle régulier et intransigeant de tous les dirigeants publics mais je ne suis pas pour la société du déballage », a déclaré ce mardi Emmanuel Macron, se disant attaché, « comme tous les citoyens », au « secret fiscal ». « Je ne suis dupe de rien, sachez le! », a poursuivi le ministre, évoquant « le fait que ces derniers jours et ces dernières semaines », « il y ait un emballement sur à peu près tous les sujets pour essayer de (le) destabiliser »*

### **Polémique mi-avril**

D'autres ministres de François Hollande n'ont pas caché qu'ils payaient ou avaient payé l'ISF, sans le contester. Mais Emmanuel Macron a critiqué en avril dernier l'efficacité de cet impôt dans la revue « Risques ». *« Si on a une préférence pour le risque face à la rente, ce qui est mon cas, il faut préférer la taxation sur la succession aux impôts de type ISF »,* avait-il déclaré.

Ces propos lui avait valu un rappel à l'ordre de Manuel Valls. *« Supprimer l'impôt sur la fortune, qu'on peut toujours améliorer, rendre plus efficace d'un point de vue économique, serait une faute »,* a-t-il répliqué.

L'entourage du ministre avait précisé le lendemain qu'il n'avait pas parlé d'une suppression de l'ISF, mais d'une préférence pour l'impôt sur les successions.

**Avec agences**